

DÈS LE 1^{ER} JUILLET. Des transports gratuits proposés aux habitants des 28 communes des Villes Sœurs

La Communauté de communes des Villes Sœurs met en place à partir du 1^{er} juillet le transport à la demande. Des bus sillonneront le territoire pour permettre à tous les habitants de se déplacer gratuitement dans les 28 communes autour du Tréport, Eu et Mers.

Pour les habitants des trois Villes Sœurs et des villages alentour, ne pas avoir de voiture rend parfois la vie difficile : Entre la fermeture des commerces dans les petites communes et le regroupement des services publics dans des guichets uniques d'une poignée de villes, il est souvent indispensable de venir régulièrement à Eu, Le Tréport ou Mers-les-Bains.

Pour faciliter la mobilité de tous les habitants, la Communauté de communes des Villes Sœurs (CCVS) met en place à partir du vendredi 1^{er} juillet le transport à la demande, un nouveau service gratuit accessible à tous.

Trois itinéraires pour 28 communes

Trois minibus sillonneront le territoire le long de trois itinéraires : la côte, la vallée de la Bresle et le plateau normand. De quoi desservir les 28 villes et villages de la collectivité.



Bruno Saintyves et Eddie Facque (au centre, de gauche à droite), devant l'un des trois bus 9 places du transport à la demande. Ce bus est accessible aux personnes à mobilité réduite, grâce à l'installation d'une rampe.

« C'est quelque chose qui nous tenait à cœur depuis longtemps, avec des demandes régulières de la part des habitants » explique Eddie Facque, président de la CCVS.

« Cette nouvelle compétence mobilité est la volonté de tout le conseil communautaire, avec l'idée de rendre le service simple d'utilisation et gratuit ».

Un défi pour les techniciens de la CCVS et le vice-président en charge de la mobilité Bruno Saintyves, qui ont eu 8 mois pour mettre ce projet sur pied. « Quand on met la pression, on y arrive. Quand on communique et qu'on travaille ensemble, on fait de belles choses » souligne le président.

« La problématique de la mobilité a été identifiée dès le début du mandat » poursuit Bruno Saintyves. « Ce service sera un vrai plus pour le développement du territoire ».

47 points d'arrêt seront répartis sur les 28 communes. Les bus seront accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ils devront être réservés, jusqu'à la veille du voyage si le trajet a lieu le matin et jusqu'au matin pour un trajet

l'après-midi (voir encadré).

« Il y aura sans doute un temps d'adaptation et c'est un service qui évoluera avec le temps » précise Eddie Facque.

Financé entièrement par la CCVS

Pour mettre en place ce nouveau service, la CCVS va prévoir un budget de 235 000 € : il s'agit ici d'un budget maximal, si les trois bus circulent tous les jours sur les trois lignes. Le transport à la demande est financé à 100 % par la Communauté de communes et le service est exploité par les entreprises l'Oiseau bleu pour la partie transport et Transdev pour la partie réservation.

À noter que pendant certains événements festifs comme le festival du Murmure du son, le transport à la demande pourra être mis en place pour permettre aux spectateurs d'aller et revenir à des horaires adaptés.

Lucas Farcy

Réservation indispensable

Contrairement aux bus des lignes régulières qui passent à heures fixes, le transport à la demande circule en fonction des besoins des habitants. Aussi ceux-ci doivent-ils réserver à l'avance leur transport.

Trois possibilités pour réserver :

- Par téléphone au 02 32 18 40 70 (ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le samedi de 9 h à 12 h 30.
- Sur internet, sur www.villes-sœurs.fr
- Via l'application mobile MyMobi, puis en recherchant Villes Sœurs mobilités.

Pour réserver, les voyageurs ont jusqu'à la veille à 17 h 30 pour un trajet le lendemain matin et jusqu'à 10 h le jour même pour un trajet l'après-midi.

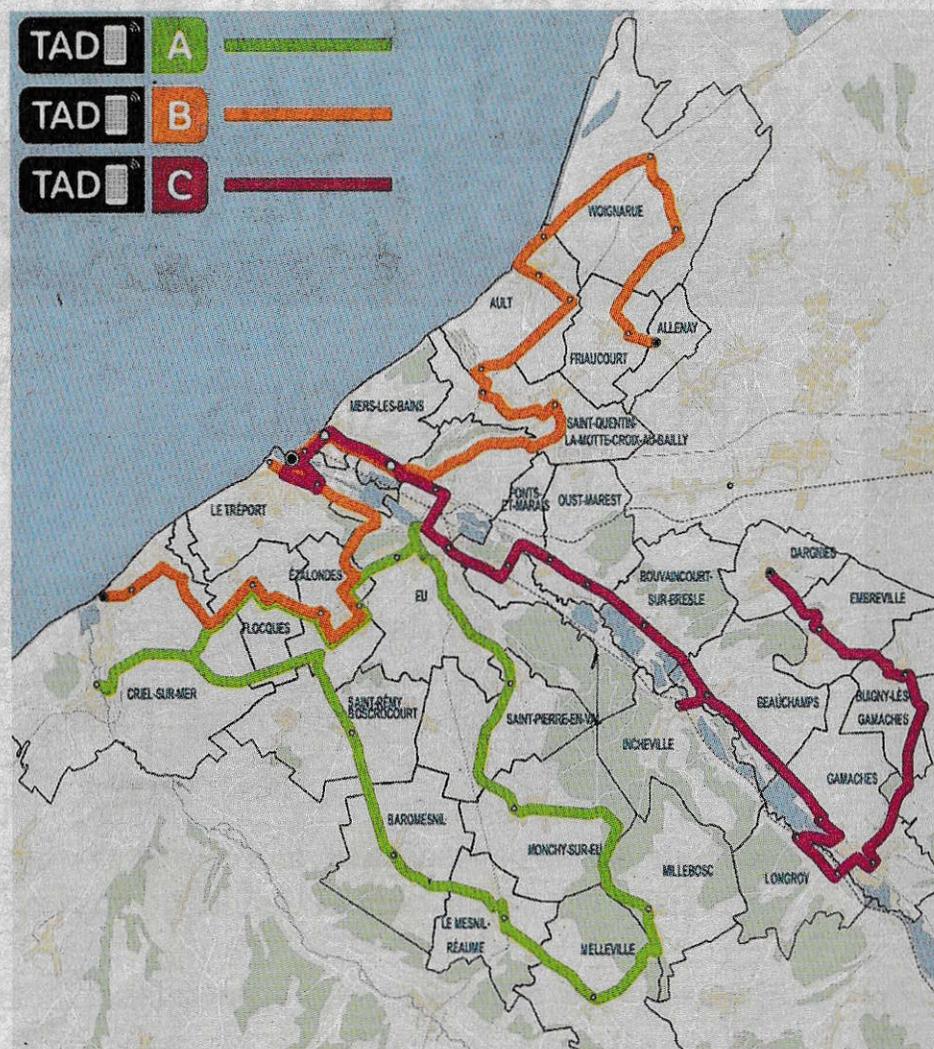
En réservant, le passager se voit garantir une heure d'arrivée à la destination de son bus pour l'aller (à 9 h et à 15 h), et une heure de départ

garantie pour le retour (à 13 h et à 17 h).

En fonction du nombre de réservations, le conducteur du bus adapte son trajet et le nombre d'arrêts qu'il va effectuer : Par exemple, sur la ligne B, un habitant de d'Allenay arrivera plus vite à Mers-les-Bains si aucun passager ne monte à Woignarue (le bus pourra aller directement à Ault). Ainsi, un habitant qui réserve son trajet se verra confirmer l'horaire de passage du bus le jour de son trajet (par SMS, par e-mail ou via l'application).

Toutes les réservations seront acceptées, à partir du moment où elles ont été faites à temps. Ainsi, si le nombre de passagers dépasse neuf personnes, la compagnie pourra mettre en place un grand bus pour accueillir tout le monde.

De même, les personnes à mobilité réduite où ceux qui voyagent avec une poussette sont invités à le signaler au moment de leur réservation, pour qu'un véhicule adapté soit mis en place.



Ligne A : Une boucle de Eu à Eu et qui passe par Saint-Pierre-en-Val, Monchy-sur-Eu, Millebosc, Melleville, le Mesnil-Réaume, Baromesnil, Saint-Rémy, Criel, Flocques et Étaldondes.

Ligne B : De Criel-sur-Mer à Allenay, en passant notamment par Étaldondes, Le Tréport, Mers, Saint-Quentin, Ault.

Ligne C : De Dargnies au Tréport, en passant notamment par Gamaches, Beauchamps, Incheville, Bouvaincourt, Oust-Marest, Ponts-et-Marais et Eu.

Une navette électrique gratuite à Mers-les-Bains

Du 1^{er} juillet au 31 août, la ville de Mers-les-Bains va tester un autre moyen de transport. Une navette 100 % électrique effectuera une boucle de plusieurs arrêts chaque jour entre le cœur de ville, l'esplanade et le nouveau parking gratuit de la Galiote. La ville le propose grâce à la location d'un bus de

la société Bluebus.

La navette sera gratuite et ouverte à tous, sans avoir besoin de réserver. Il suffira de monter ou de descendre à l'un des six arrêts. Le véhicule peut accueillir 22 personnes. La navette gratuite va circuler de 12 h à 16 h 30 et de 17 h 15 à 21 h.



©Pascal Léopold